

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Vous êtes priés de participer à la séance du conseil municipal de Bassillac-et-Auberoche, qui aura lieu à la salle des fêtes de Bassillac – 750 avenue François Mitterrand – 24330 BASSILLAC-ET-AUBEROCHE :

➤ **Le mardi 23 septembre 2025 à 18h30**

Ordre du jour

I. ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 4 juin 2025
2. Renouvellement de la Convention - Tarification sociale des cantines scolaires
3. Projet d'un parc agrivoltaïque sur la commune déléguée de Milhac
4. Dénomination de l'école primaire d'Eyliac

II. RESSOURCES HUMAINES

5. Suppression et créations de poste – mise à jour du tableau des effectifs
6. Convention de mise à disposition d'un agent
7. Règlement intérieur
8. Modification des conditions d'attribution du RIFSEEP
9. Modalités de mise en œuvre du télétravail
10. Remboursement des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission
11. Institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) et précisant les modalités en matière d'heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale
12. Mise en œuvre des 1607 heures et de la journée de solidarité
13. Convention de délégation au centre de gestion de la Dordogne du dispositif dérogatoire en faveur des travailleurs handicapés pour l'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois supérieur

III. AFFAIRES FINANCIERES

14. Décision modificative – provisionnement des créances douteuses Budget annexe « Locaux commerciaux »
15. Demande de subvention pour le balisage et le petit entretien des chemins de Grande Randonnée
16. Attribution d'une subvention exceptionnelle
17. Redevance d'occupation du domaine public – gaz 2025
18. Redevance d'occupation du domaine public – opérateur téléphonique 2025
19. Renouvellement de l'attribution d'une bourse à un étudiant en médecine
20. Travaux d'éclairage public – Renouvellement et déplacements foyers suite aménagement

COMMUNE de BASSILLAC & AUBEROCHE

IV. GRAND PERIGUEUX

21. Modification de la compétence 12 Gemapi du Grand Perigueux

En cas d'impossibilité de participer à la réunion, vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Un conseiller peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Fait à la Bassillac-et-Auberoche, le 17 septembre 2025

Le Maire,
Michel BEYLOT

